



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 8 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 04/02/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, Mme Servane CHESNEAU,

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), M Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), M. Richard LOPEZ (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON)

Secrétaire de séance : M. Stéphane ENTÈME

2024-02-08-003–BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PAMPRE D'OR 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant ce qui suit :

Le conseil municipal examine le budget annexe 2024 du lotissement du Pampre d'Or qui s'établit ainsi :

Détail du fonctionnement - Dépenses

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024
	Propositions Nouvelles
011 - Charges à caractère général	4 000€
65 - Autres charges de gestion courante	
65888 - Autres	
002 - Déficit de fonctionnement reporté	0€
Total dépenses réelles	4 000€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024
	Propositions Nouvelles
Total dépenses de fonctionnement	4 000€



Détail du fonctionnement – Recettes

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024
	Propositions Nouvelles
75 - Autres produits de gestion courante	4 000€
75822 - Pr. en ch. déficit budg.annexe carac.admin.par BP	4 000€
Total recettes réelles	4 000€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2024
	Propositions Nouvelles
Total recettes de fonctionnement	4 000€

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget annexe du lotissement du Pampre d'Or 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget annexe 2024 du lotissement du Pampre d'Or.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Stéphane ENTÈME

Le Maire
Benoît COUTEAU

